



Association  
Internationale  
Francophone des  
Intervenants auprès des  
familles séparées

**AIFI**

## **12e COLLOQUE INTERNATIONAL**

**Colloque international, les 17 & 18 mai 2024**  
**Pré-colloque (formation, recherches), le mercredi 15 mai 2024**  
**Journée portes ouvertes, le jeudi 16 mai 2024**

## **Et l'enfant dans tout ça ?**

### **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**Parc Hotel Alvisse**  
120 Route d'Echternach  
L-1453 Luxembourg-Dommeldange

*Avec le soutien de*



**ŒUVRE**  
Nationale de Secours  
Grande-Duchesse Charlotte

*Et du*



*Centre de Médiation a.s.b.l.*

*Agréé par le MENJE*

**12<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'AIFI**  
**LES 17 & 18 MAI 2024**  
**LUXEMBOURG**

*MERCREDI 15 MAI 2024 – Pré-colloque (formation, recherches)*

*JEUDI 16 MAI 2024 – Journées portes ouvertes*

Familles éclatées, familles monoparentales, familles recomposées, couples non-cohabitants, couples homosexuels... les termes sont nombreux pour désigner toutes celles et tous ceux qui ne se retrouveraient pas dans la norme de la famille dite traditionnelle. Le kaléidoscope familial est à vrai dire impressionnant...

## **Et l'enfant dans tout ça ?**

De l'enfant attendu, puis désiré, puis programmé, l'enfant est progressivement devenu, entend-on souvent dire, le personnage central de la famille, au point d'être massivement investi. Mais comment comprendre cet investissement et est-il pour autant adéquat ?

L'enfant d'aujourd'hui est bien loin de l'étymologie du terme qui le désigne : *l'infans* en latin signifie celui qui ne parle pas. Si, à juste titre, on a désormais reconnu à l'enfant sa personnalité propre et son aptitude à parler, ne finit-on pas, au prétexte de ne pas le brimer, par ne plus lui imposer – ou en tout cas de moins en moins – de limites et de contraintes ?

Et lorsque ses parents se séparent ou sont éventuellement déjà séparés lors de sa naissance, comment l'enfant est-il alors investi, et ne leur est-il pas encore plus difficile de poursuivre leur tâche éducative ?

Qu'en est-il dès lors des besoins réels de l'enfant au cœur de notre société contemporaine ?

Besoins primaires indispensables, besoins secondaires nécessaires à plus ou moins long terme ?

Quels discours sont-ils aujourd'hui tenus à ce propos, dans les sciences sociales, en psychologie, en droit ? Et que pouvons-nous penser de ces discours ?

Quels comportements concrets adoptons-nous, quelle que soit notre place, lorsque nous pensons avoir décodé ces besoins d'un enfant ? Et que penser de ces comportements ?

Peut-on d'ailleurs parler de « besoins » ? Et que recouvre ce terme ?

En intitulant son prochain colloque « Et l'enfant dans tout ça ? », l'AIFI entend ainsi poser un **regard croisé sur ce que pourraient être les véritables besoins, peut-être nouveaux**, de l'enfant, en tant que sujet en devenir, en tant que sujet actif et/ou en tant que futur parent à naître.

En plénières ou lors des ateliers, nous vous proposerons d'examiner un ensemble de questions qui seront de natures diverses, telles que :

- Quelle place conférer à l'enfant dans la vie familiale ?
- Quelle vérité de l'enfant ? ne donne-t-on pas dans certains cas trop de poids à la parole de l'enfant ? mais comment les écouter vraiment ?
- Comment comprendre le temps de l'enfant ?
- Les besoins de l'enfant exposé à la violence ;
- Les besoins de l'enfant lors d'une recomposition familiale ;
- L'incidence de la culture sur la compréhension des besoins de l'enfant.

## **12<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'AIFI**

### **« ET L'ENFANT DANS TOUT ÇA ? »**

*Luxembourg du 15 au 18 mai 2024*

#### **Membres du Conseil d'administration de l'AIFI**

- Madame Lorraine FILION, co-présidente, Québec
- Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président, Belgique
- Madame Elise-Mercier GOUIN, trésorière, Québec
- Madame Marianne SOUQUET, secrétaire, France
- Madame Violaine BELZILE, Québec
- Madame Cilgia CARATSCH, Suisse
- Monsieur Paul DEMARET, Luxembourg
- Madame Farah-Anne JEAN-PIERRE, Québec
- Monsieur Dominique LEFEUVRE, France

#### **Comité d'organisation du Grand-Duché du Luxembourg**

- Monsieur Claude HOUSSEMAND – Université du Luxembourg
- Monsieur Fathi BEN MRAD – Université du Luxembourg
- Monsieur Charel SCHMIT – Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU) – Ombudsman pour les droits des enfants et des jeunes
- Madame Jeannine SCHUMANN – Eltereschoul - L'Ecole des Parents
- Madame Alexandra HUBERTY – Juge aux affaires familiales
- Centre de Médiation a.s.b.l. : Madame Sabina DIAS, Madame Jill KÖNIGS, Madame Jessica LUISI ; Madame Géraldine MARTINS ; Madame Diane MEYER ; Madame Elisabeth RIBEIRO ; Madame Peggy WEYLER, Monsieur Rosario FACCI et Monsieur Paul DEMARET

**PRÉ-COLLOQUE – MERCREDI 15 MAI 2024**

**A. Formation 09h00 – 17h00**

**SENSIBILISATION AU COACHING COPARENTAL : UNE APPROCHE ADAPTÉE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES PARENTS SÉPARÉS EN CONFLIT.**

*Le coaching coparental est un nouveau mode d'intervention développé au cours des dernières années pour faciliter la mise en place d'un plan parental, d'un jugement ou l'adaptation d'un jugement aux besoins spécifiques et complexes des familles séparées en conflit. Des intervenants peuvent recourir à cette approche afin de répondre aux demandes des parents ayant des difficultés de communication et d'exercice de leur coparentalité pour faire suite à leur séparation. Il s'agit d'une approche familiale systémique qui peut s'échelonner sur quelques mois et qui nécessite une concertation entre tous les acteurs du monde judiciaire et psychosocial. Ce soutien est offert aux parents séparés et à leurs enfants comme espace confidentiel de parole.*

La formation portera sur :

- Des techniques efficaces de gestion de conflits au cours du processus de coaching
- Le coffre à outils du coach (références bibliographiques, exercices proposés aux parents, avis judicieux du coach basés sur la recherche et la littérature scientifique, bilans écrits périodiques remis aux parents...)
- Le protocole d'intervention proposé aux intervenants (avocats, juges, travailleurs sociaux ou psychologues)
- L'état des recherches et des connaissances au sujet des familles séparées en conflit
- L'implication de l'enfant au cours du coaching ; quand et comment
- Le rôle du Tribunal pour baliser l'intervention et soutenir le travail du coach.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques, méthodologiques et résultats de recherches
- Vidéos
- Jeux de rôle
- Exercices individuels et de groupe
- Discussions de groupe

**FORMATRICE : Madame Lorraine FILION – médiatrice familiale / coach coparental / formatrice – (CA)**

*Détentrice d'une maîtrise en service social de l'Université de Montréal, elle est travailleuse sociale et médiatrice familiale depuis plus de quarante ans. Elle a dirigé le Service de médiation et d'expertise auprès de la Cour Supérieure de Montréal, Québec (Canada) pendant près de 30 ans. Elle a mis en place des groupes d'enfants et a contribué au développement des groupes de parents à Montréal. Depuis plus de douze ans, elle poursuit sa carrière en pratique autonome comme médiatrice familiale, coach coparental et auditrice amiable de l'enfant. Fondatrice de l'AIFI, elle en a assumé la présidence de 2003 à 2013 et occupe le poste de coprésidente depuis juin 2013. Madame Filion a une vaste expérience comme formatrice tant au Québec qu'en Europe.*

*A l'issue de cette journée, l'AIFI proposera un moment afin de permettre au Réseau International Francophone de Coachs Coparentaux d'échanger et de se rencontrer*

## **B. État des recherches**

- **MATIN 09h00 – 12h30**
- **APRÈS-MIDI 14h00 – 17h30**

- **MATIN 09h00 – 12h30**

**Modération : Monsieur Dominique LEFEUVRE**

**Madame Elisabeth GODBOUT, Ph.D., travailleuse sociale, professeure adjointe à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval (CA)**

**« Quand la poussière retombe : évolution des profils de conflits inter-parentaux dans les quatre années suivant la séparation »**

*Peu de données longitudinales récentes et représentatives de la population permettent de brosser un portrait précis de l'évolution des conflits inter-parentaux dans les années suivant la séparation et de circonscrire le phénomène des « conflits sévères de séparation ». Sur la base de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, notre communication permettra de décrire la diversité et l'évolution des conflits judiciaires et coparentaux de même que les enjeux de sécurité vécus par ces parents sur une période de quatre ans suivant la séparation.*

**Madame Véronique ROUYER, Professeure de Psychologie du développement de l'enfant - Faculté de Psychologie / Laboratoire de Psychologie UR 4139, Université de Bordeaux (FR)**

**« L'adulte à la rencontre de l'enfant : Défis épistémologiques, méthodologique et éthiques liés à la prise en compte de la parole des enfants »**

*Le statut de l'enfant et la conception de l'enfance ont profondément évolué ces dernières décennies. Considérer la perspective des enfants et recueillir leurs paroles est ainsi progressivement devenu un enjeu central dans les pratiques de recherche et les pratiques professionnelles des terrains, juridique, éducatif et médico-social. Cependant, dans la rencontre avec l'enfant, l'adulte est confronté à de nombreux défis et questionnements épistémologiques, méthodologiques et éthiques.*

*A partir d'exemples issus de nos travaux de recherche, cette communication a pour objectif d'examiner les questions épistémologiques, éthiques et méthodologiques que pose à l'adulte le recueil de la parole de l'enfant. Comment appréhender les expériences des enfants, pour quelles raisons et quels usages ? A partir d'une approche psychosociale et développementale, ces éléments de réflexion nous amèneront à considérer plus largement la participation des enfants dans les recherches et dans les pratiques professionnelles au sein d'institutions de prises en charge et d'accompagnement des enfants.*

○ **APRÈS-MIDI 14h00 – 17h30**

**Modération : Monsieur Jean-Louis RENCHON**

**Monsieur Benoît HACHET - sociologue – École des hautes études en sciences sociales – (FR)**

**« Une semaine sur deux. Comment les parents séparés se réinventent »**

*La communication, issue d'un travail de thèse de doctorat en sociologie, est centrée sur les temporalités de la résidence alternée en France du point de vue des parents. Ce point de vue, moins exploré que celui des enfants, permet de comprendre comment les parents s'organisent et vivent cette situation, et de manière associée, les effets que cela peut avoir sur l'ensemble de la famille. On explicitera dans un premier temps les modalités de construction et les propriétés des calendriers de l'alternance résidentielle des enfants ; dans un deuxième temps, on précisera les manières dont sont vécus les temps avec les enfants, les temps sans les enfants et leur succession.*

**Madame Laura MERLA – Professeur de sociologie à l'UCLouvain – (BE)**

**« Vivre en hébergement égalitaire : pratiques et vécus d'adolescents. »**

*Cette présentation aborde la façon dont les adolescents définissent et construisent un sens du chez-soi dans le contexte de l'hébergement égalitaire. Seront notamment décrits, d'une part, le type de frontières que les parents créent entre leurs habitations respectives et avec lesquelles les enfants doivent composer dans leurs pratiques quotidiennes, et, d'autre part, les pratiques et les attitudes que les enfants développent au quotidien pour gérer ce mode de vie et négocier leur place dans la famille.*



**JOURNÉE PORTES OUVERTES – JEUDI 16 MAI 2024**

**JEUDI 16 MAI 2024 – 09h15 – 12h15**

**AU CHOIX – (le lieu sera précisé aux personnes inscrites)**

**A. Médiateur.trice.s d'ici et d'ailleurs**

- Lieu : **Centre de Médiation a.s.b.l.**

**B. Les pratiques de la justice - (max 20 personnes)**

- Lieu : **Cité judiciaire**

**C. Les pratiques psycho-sociales**

- Lieu : **Eltereschoul**

**JEUDI 16 MAI 2024 – 14h30**

- **Visite guidée de la ville de Luxembourg**

**VENDREDI 17 MAI 2024**

<b>08h15</b>	<b>Accueil des participant.e.s</b>
<b>09h00</b>	<b>Allocutions d'ouverture</b>
	<b>Monsieur Paul DEMARET</b> – président du comité organisateur du colloque AIFI 2024
	<b>Monsieur Charel SCHMIT</b> – Ombudsman pour les droits de l'enfant au Grand-Duché – OkaJu <i>100 ans depuis l'adoption par la Société des Nations de la Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant (1924)</i>
	<b>Monsieur Claude MEISCH</b> – Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (à confirmer)
<b>09h30 – 12h30</b>	<p align="center"><b>« Quelle juste place pour l'enfant ? »</b></p> <p align="center"><b>Président de séance : Monsieur Jean-Louis RENCHON – coprésident de l'AIFI</b></p>
<b>09h30</b>	<p><b>Madame Diane DRORY – Psychologue, psychanalyste – (BE)</b></p> <p><b>« L'évolution de la place de l'enfant dans la société et dans sa famille. »</b></p> <p><i>Notre société contemporaine induit beaucoup d'incertitude quant au fonctionnement codé de la vie familiale, du pouvoir et de l'autorité parentale. Depuis plusieurs décennies, les relations entre adultes et enfants connaissent une mutation radicale, l'« enfant du désir » étant, dès sa naissance, placé au centre absolu de toutes les attentions. Gavé d'amour, il est aux prises avec un surplus d'offres. Nous verrons quelles sont les impasses d'une éducation parentale lors de laquelle l'enfant serait TOUT et qui voudrait TOUT pour lui. Les adultes, par souci de bien faire, agissent à la place de l'enfant, alimentent copieusement notre société d'enfants-Roi, devenus Tyrans. A ce jour nous assistons à l'émergence d'enfants-Dieu qui, face à l'impossible auto-détermination qui leur est demandée, se retrouvent en grandes difficultés si pas en souffrance...</i></p>

10h30	<b>PAUSE CAFÉ</b>
11h00	<p><b>Monsieur Gilbert PREGNO – Psychologue et thérapeute familial, formateur en approche systémique et superviseur – (LU)</b>  <b>« Un enfant n’est rien sans lien qui le retient »</b></p> <p><i>S. Freud avait écrit que le nouveau-né est un prématuré. L’évolution d’un enfant n’est possible que grâce à un lien que l’enfant développe avec des personnes, en règle générale ce sont les parents. Le « Je » va se découvrir à travers le « Tu ». C’est grâce à cette réciprocité qu’un enfant va pouvoir intégrer le monde dans lequel il vit. Quelles sont les conditions qui favorisent cette évolution ? Que doit-il arriver pour rendre des enfants, puis des adultes malheureux ?</i></p>
12h00	<p><b>Monsieur Pierre HAMEL – Juge à la Chambre de la jeunesse, Cour du Québec, juge coordonnateur adjoint de la Cour du Québec – (CA)</b>  <b>« Le droit de parole de l’enfant : le point de vue d’un juge des enfants »</b></p> <p><i>Le XXe siècle a été celui de l’émergence des droits de l’enfant, le XXIe siècle celui de l’exercice effectif de ces droits. Que ce soit dans sa famille, à l’école, dans la cité, au Tribunal, l’enfant a le droit d’être informé sur ce qui le concerne et d’exprimer son opinion. Des dispositifs, processus et procédures émergent à cet effet.</i></p> <p><i>Offrir à l’enfant un espace de parole est une chose, encore faut-il que ceux qui l’écoutent soient dûment formés au recueil de cette parole fragile, et à sa restitution fidèle envers ceux qui décident pour lui. Lors de conflits sévères de séparation, il arrive que le juge doive se substituer aux parents pour prendre une décision.</i></p> <p><i>L’enfant ne doit plus être considéré comme « mineur », c’est-à-dire inférieur, mais comme un être à part entière, dont la parole a tant à nous apprendre qu’il faut la traiter avec, le plus grand respect, et la plus grande attention.</i></p> <p><i>La conférence portera sur l’état de ce droit de parole en protection de la jeunesse au Québec : ce que prévoit le droit et ce que nous avons observé en tant que juge à titre de témoin privilégié de la souffrance des enfants, des carences parentales et des limites du système de protection.</i></p>
13h00	<b>DÉJEUNER</b>

**VENDREDI 17 MAI 2024 – APRÈS-MIDI**

**Les ateliers**

*Vous trouverez le contenu détaillé de chaque atelier dans les pages suivantes*

<b>14h00 – 15h30</b>	Atelier #1 : L’audition amiable de l’enfant : un dispositif pour que le droit de l’enfant de participer aux décisions devienne effectif <b>Animatrice : Mme Lorraine FILION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître Anne Marion de CAYEUX</li> </ul>
	Atelier #2 : Le rôle de l’avocat d’enfant <b>Animatrice : Mme Cilgia CARATSCH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître Pascale VALLANT</li> <li>Maître Nathalie BARTHÉLÉMY</li> </ul>
	Atelier #3 : Les enfants exposés aux violences conjugales <b>Animatrice : Mme Marianne SOUQUET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Madame Gabrielle DOUIEB</li> </ul>
	Atelier #4 : La place de l’enfant en médiation <b>Animateur : M. Dominique LEFEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Madame Audrey RINGOT</li> <li>Madame Bee MARIQUE</li> </ul>
	Atelier #5 : Espace-enfant : Accompagnement individuel d’enfants lors d’une séparation parentale <b>Animatrice : Mme Farah-Anne JEAN-PIERRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesdames Jill KÖNIGS et Sabina DIAS ARAÚJO</li> </ul>
<b>15h30</b>	<b>PAUSE CAFÉ</b>	
<b>16h00 – 17h30</b>	Atelier #1 : L’audition amiable de l’enfant : un dispositif pour que le droit de l’enfant de participer aux décisions devienne effectif <b>Animatrice : Mme Lorraine FILION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître Anne Marion de CAYEUX</li> </ul>
	Atelier #2 : Le rôle de l’avocat d’enfant <b>Animatrice : Mme Cilgia CARATSCH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maître Pascale VALLANT</li> <li>Maître Nathalie BARTHÉLÉMY</li> </ul>
	Atelier #3 : Les enfants exposés aux violences conjugales <b>Animatrice : Mme Marianne SOUQUET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Madame Gabrielle DOUIEB</li> </ul>
	Atelier #4 : La place de l’enfant en médiation <b>Animateur : M. Dominique LEFEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Madame Audrey RINGOT</li> <li>Madame Bee MARIQUE</li> </ul>
	Atelier #5 : Espace-enfant : Accompagnement individuel d’enfants lors d’une séparation parentale <b>Animatrice : Mme Farah-Anne JEAN-PIERRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesdames Jill KÖNIGS et Sabina DIAS ARAÚJO</li> </ul>

**1. Atelier #1 : L'audition amiable de l'enfant : un dispositif pour que le droit de l'enfant de participer aux décisions devienne effectif**

**Maître Anne Marion de CAYEUX – Avocate au barreau de PARIS, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, médiatrice familiale et auditeur d'enfants. Présidente de l'Association Internationale des Auditeurs d'Enfants CLIA. – (FR)**

**« L'audition amiable de l'enfant : un dispositif pour que le droit de l'enfant de participer aux décisions devienne effectif »**

*L'enfant a le droit de participer aux décisions qui le concernent. Ce droit récent (Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1989) ne peut devenir effectif que si l'enfant est mis en mesure de s'exprimer librement et que sa parole soit prise en considération, car c'est la condition à la détermination de son intérêt supérieur. Qui entend l'enfant, qui porte sa parole, dans quelles conditions, pour que sa voix ne soit pas étouffée par le conflit parental ? Avoir recours à un auditeur d'enfants est l'une des possibilités, sa spécificité étant d'être neutre. Cet atelier dressera les contours du cadre et de la mission de l'auditeur d'enfants.*

**2. Atelier #2 : Le rôle de l'avocat d'enfant**

**a. Maître Pascale VALLANT – Avocate au barreau du Québec, spécialisée en Droit de la Famille, coauteure du livre « La représentation des enfants en matière familiale : leurs droits, leur avenir » (2004) – (CA)**

*Comment se caractérise le rôle du procureur de l'enfant au Québec ? Dans la conférence, il sera question d'expliquer le rôle de ce dernier et comment il arrive au dossier. Outre son rôle de représentant de l'enfant devant la Cour, l'avocate de l'enfant devient un allié important pour celui-ci lorsque certains de ses besoins ne sont pas comblés. Par l'entremise de celui-ci, l'enfant est en mesure de faire entendre sa voix, surtout lorsque ses parents, trop ensevelis par le conflit qui les oppose l'un à l'autre, oublient les besoins de leur enfant. Tout au long du processus judiciaire, les avocats se voient attribuer le rôle de protecteur auprès des enfants qu'ils représentent. Il faut donc garder en tête que les demandes soumises ne sont pas le résultat d'un caprice, car l'avocat représente des enfants qui sont titulaires de droits.*

**b. Maître Nathalie BARTHÉLÉMY – Avocat au barreau de Luxembourg spécialisée en Droit de la Famille, avocat pour enfant auprès des juridictions luxembourgeoises, formateur au sein de la formation proposée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg pour les avocats pour enfants – (LU)**

*Quelle place pour l'avocat de l'enfant dans les procédures judiciaires à Luxembourg ?  
Quelles sont les attentes des magistrats, des parties, des tiers et surtout de l'enfant à son égard ?*

*Doit-il se limiter à ces attentes ?*

*N'est-il que le perroquet de la parole de l'enfant ?*

**3. Atelier #3 : Les enfants exposés aux violences conjugales**

**Madame Gabrielle DOUIEB – psychologue clinicienne et Docteure en psychologie. Centre Régional du Psychotraumatisme chez l'enfant et l'adolescent - Paris Centre/Sud à l'hôpital Trousseau. – (FR)**

**« Les enfants exposés aux violences conjugales : conséquences et pistes thérapeutiques »**

*Dans cet atelier, nous aborderons la question des conséquences des violences conjugales sur les enfants à travers leur développement. Quels sont les symptômes mais également les phénomènes psychiques que nous observons chez ces enfants ? Nous prendrons le temps d'aborder la question de la prise en charge avec un focus sur les groupes de paroles spécifiques.*

**4. Atelier #4 : La place de l'enfant en médiation**

**a. Madame Audrey RINGOT – Médiatrice familiale et formatrice – Co-Directrice de l'Association Avec des mots Médiation à Lille (Nord de la France) – Ancienne présidente de l'APMF – (FR)**

**« L'accueil de l'enfant et de son regard sur son expérience de la séparation de ses parents »**

*En France, l'émergence de la médiation familiale est très liée aux mouvements sociétaux. Son développement a essentiellement reposé sur les enjeux des rapports hommes-femmes et des relations père-mère plutôt que sur l'intérêt de l'enfant.*

*La place de l'enfant en médiation familiale est devenue une préoccupation des politiques publiques dans les années 2000 et elle a donné lieu à quelques initiatives de médiateurs et médiatrices familiales.*

*Cette intervention propose une réflexion sur les expériences proposées par quelques praticiens et praticiennes, pour comprendre à la fois l'évolution des pratiques et la considération de la place de l'enfant dans la séparation de ses parents.*

**b. Madame Bee MARIQUE – avocate, médiatrice familiale agréée, coordinatrice de conférences familiales – (BE)**

**« Les enfants en médiation : une option ? »**

*La place de l'enfant en médiation est débattue. Les adultes qui gravitent autour d'eux déterminent leur lieu de vie, leur rythme. Si l'autorité parentale est un atout nécessaire au développement des enfants, qu'en est-il dans les cas de conflits ? Dans quelle mesure l'enfant peut-il être entendu ? Après avoir fait part du contexte, nous présenterons un outil de médiation imaginé au profit des enfants : la médiation par le faire.*

5. **Atelier #5 : Espace-enfant : Accompagnement individuel d'enfants lors d'une séparation parentale**

**Mesdames Jill KÖNIGS et Sabina DIAS ARAÚJO – psychologues diplômées –  
Centre de Médiation a.s.b.l.– (LU)**

**« Espace-enfant : Accompagnement individuel d'enfants lors d'une séparation parentale »**

*Bien qu'aujourd'hui la séparation parentale soit devenue assez courante, il en reste que pour les parents et les enfants concernés, cela représente toujours un événement marquant qui vient chambouler leur vie.*

*Souvent absorbés par diverses pensées et émotions face à ce nouveau défi qu'est la séparation parentale, les parents peuvent être moins disponibles émotionnellement, particulièrement lorsqu'il s'agit de séparation à haut conflit. Dans ces cas de figure, les enfants risquent d'être pris dans un conflit de loyauté qui entrave fortement leur bien-être, ainsi que leur place en tant qu'enfant au sein de la sphère familiale.*

*L'espace-enfants s'adresse à tous les enfants confrontés à une séparation parentale, offrant un environnement neutre dédié à l'écoute et au soutien.*

*L'objectif est d'aider les enfants à traverser ce moment de crise et de s'adapter au mieux à leur nouvelle réalité familiale.*

**Lors de notre intervention, nous souhaitons vous présenter notre travail et échanger sur les pratiques relatives avec les enfants de parents séparés.**

**VENDREDI 17 MAI 2024 – 17h45-19h00  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AIFI**

**VENDREDI 17 MAI 2024  
20h00  
SOIRÉE FESTIVE (sur le lieu du colloque)**

**SAMEDI 18 MAI 2024**

<b>09h00</b>	<b>Accueil des participant.e.s</b>
<b>09h30 – 12h20</b>	<p align="center"><b>« Comment prendre en compte les besoins de l'enfant ? »</b></p> <p align="center"><b>Présidente de séance : Madame Lorraine FILION – coprésidente de l'AIFI</b></p>
<b>09h30</b>	<p><b>Madame Jocelyne DAHAN – Médiatrice familiale diplômée d'état et formatrice. Elle a participé au développement de la médiation – (FR)</b></p> <p><b>« Il était une fois au pays de la séparation de mes parents... »</b></p> <p><i>Il était une fois... l'histoire de la séparation de mes parents. Simon a six ans, son amie Zoé quatre ans. Ils empruntent le chemin escarpé de la séparation parentale en faisant des haltes au gré de leurs ressentis et ils rencontrent différents professionnels. Je vous propose de les accompagner, de repérer ces professionnels et, ensemble, de nous poser une question : au fond la question des enfants est-elle l'arbre qui cache le conflit des parents dans cette forêt et quelle place est la leur ?</i></p>
<b>10h20</b>	<p><b>Madame Nicole PRIEUR – Philosophe, thérapeute familiale – (FR)</b></p> <p><b>Trouver sa place, en tant qu'enfant, dans une famille recomposée.</b></p> <p><i>Vivre dans une famille recomposée met à l'épreuve l'équilibre relationnel, identitaire et affectif des enfants. Comment vivent-ils cette nouvelle configuration familiale ? Comment, notamment, les aider à dépasser les conflits de loyautés qui les fragilisent ? Sur quelles ressources peuvent-ils prendre appui ?</i></p>
<b>11h10</b>	<b>PAUSE CAFÉ</b>



<b>11h30</b>	<p><b>Madame Cécile JEANNIN – juriste de formation en droit international et sciences politiques, avec une expérience en médiation familiale – (CH)</b></p> <p><b>Culture, normes et participation : construire des ponts et les consolider</b></p> <p><i>L'intervention vise à réfléchir concrètement à la manière de construire des ponts entre les professionnels et les familles/enfants qui favorisent la prise en compte de l'environnement culturel de chacun qui fait partie intégrante de son identité. Elle se concentrera sur trois piliers clés pour la fondation de ces ponts : l'acquisition de connaissances des normes culturelles mais aussi juridiques et déontologiques ; la mise en place d'espaces d'expression et d'échanges qui tiennent compte des enjeux culturels et soient propices à la participation des personnes sous les formes les plus variées ; l'action comme levier de changement et progression sociale des familles et enfants.</i></p>
<b>12h20</b>	<b>CLÔTURE</b>

## Lieu

### pré-colloque et colloque

**Parc Hôtel Alvisse**  
120 Route d'Echternach  
L-1453 Luxembourg-Dommeldange

**Long : 49.6399337**

**Lat : 6.1517228**

***Possibilité d'hébergements sur place ...***

**INSCRIPTION VIA LE SITE DE L'AIFI AFIN D'INDIQUER VOS CHOIX**

<https://www.aifi.info/colloques/index/72>



**FRAIS D'INSCRIPTION**

**Inscription en deux temps :**

- 1) sur le site vous remplissez le bulletin avec vos choix**
- 2) vous payez selon les indications page suivante**

**Paiement effectué jusqu'au 28 avril 2024**

	Europe EURO/CHF	Canada CAD
<b>PRÉ-COLLOQUE Formation / recherches</b>	-	
<b>Journée (lunch midi compris)</b>		
Membre AIFI	110,00	160,00
Non-membre AIFI	165,00	240,00
<b>Demi-journée (sans lunch midi)</b>		
Membre AIFI	40,00	60,00
Non-membre AIFI	65,00	95,00
<b>COLLOQUE (lunch midi du vendredi compris)</b>		
Membre AIFI	150,00	220,00
Non-membre AIFI	225,00	330,00

**Paiement effectué après 28 avril 2024**

	Europe EURO/CHF	Canada CAD
-		
<b>PRÉ-COLLOQUE Formation / recherches</b>		
<b>Journée (lunch midi compris)</b>		
Membre AIFI	130,00	190,00
Non-membre AIFI	195,00	285,00
<b>Demi-journée (sans lunch midi)</b>		
Membre AIFI	60,00	90,00
Non-membre AIFI	90,00	130,00
<b>COLLOQUE (lunch midi du vendredi compris)</b>		
Membre AIFI	175,00	255,00
Non-membre AIFI	250,00	365,00
<b>Soirée festive (tarif unique membre &amp; non-membre)</b>	70,00	102,00

PROGRAMME



& INSCRIPTIONS



## MODALITÉS DE PAIEMENT

### Européens

Par virement bancaire sur le compte :

IBAN : BE17 0017 4823 3121 BIC : GEBABEBB

Nom : AIFI Europe

Adresse : Place Montesquieu, 2 B1348 Louvain-la-Neuve

**Hors Union Européenne : frais à charge du donneur d'ordre.**

### Canadiens

[Par virement INTERAC \(Courriel : paiement@aifi.info / Question de sécurité : acronyme de l'organisme / Réponse secrète : AIFI\)](mailto:paiement@aifi.info)

### En cas d'annulation :

- Avant le 12 avril 2024 : remboursement à 100%
- Avant le 22 avril 2024 : remboursement à 50%
- À partir du 22 avril 2024 : pas de remboursement, sauf en cas de force majeure.

## 12<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL les 17 et 18 mai 2024 LUXEMBOURG

### LIEU DU COLLOQUE

**PARC HOTEL ALVISSE**  
**120 ROUTE D'ECHTERNACH**  
**L-1453 Luxembourg-Dommeldange**



## HÉBERGEMENT À LUXEMBOURG

- ✚ Le colloque se déroulera au **PARC HÔTEL ALVISSE**. Si vous désirez réserver une chambre dans cet hôtel : <https://reservations.cubilis.eu/alvisse-parc-hotel-luxembourg>, en précisant le code de réduction **AIFI 2024**.
- ✚ Les tarifs préférentiels pour les participants sont les suivants : **111,-EUR/nuit** pour une chambre simple, petit déjeuner inclus, et **133,- EUR/nuit** pour une chambre double, également avec petit déjeuner.

### Les instructions pour la réservation :

- ✚ Accédez au lien de réservation en ligne : <https://reservations.cubilis.eu/alvisse-parc-hotel-luxembourg>
- ✚ En cliquant sur le lien, vous serez dirigé vers la page de réservation
- ✚ Veuillez renseigner les dates d'arrivée et de départ, ainsi que le code (l'absence de dates et de code empêchera l'affichage des prix spéciaux).
- ✚ Utilisez le code promotionnel : **AIFI2024**.
- ✚ Votre réservation devra être effectuée **avant le 5 avril 2024**. (l'offre concerne un nombre limité de chambres). Vous pourrez toujours réserver après cette date, mais cela sera soumis à la disponibilité des chambres.
- ✚ Ces prix sont liés aux conditions de tarif préférentiel événement. Le paiement est requis lors de la réservation.
- ✚ Les absences non signalées seront facturées à 100%. L'annulation est gratuite jusqu'à un jour avant l'arrivée, et un remboursement sera effectué en cas d'annulation dans les délais appropriés.

Pour d'autres options : [www.booking.com](http://www.booking.com)

## SE RENDRE DE LA GARE DU LUXEMBOURG AU COLLOQUE

### Transports en commun :

**N.B.** Tous les modes de transport public, donc les autobus, trains et le tram sont gratuits sur l'entièreté du territoire luxembourgeois.

De la Gare centrale **prendre le train direction Diekirch**

**Sortir à la Gare de DOMMELDANGE (2 arrêts)**

*Chemin piéton 1 min (70m)*

DOMMELDANGE, Gare routière prendre le **BUS 850** direction Aéroport Findel

Sortir à DOMMELDANGE, **Dauschbuer** (1 arrêt)

*Chemin piéton 2 min (100m)*

**Luxembourg, Parc Hôtel Alvisse**

### En taxi :



**Luxembourg, Gare Centrale**  
Luxembourg, Gare Centrale, Luxembourg

7min  
5.9 km



**Parc Hotel Alvisse, Luxembourg**  
Parc Hotel Alvisse, Luxembourg

25-30€ (<https://www.webtaxi.lu>)

## SE RENDRE DE L'AÉROPORT DU LUXEMBOURG AU COLLOQUE

### En transports en commun :

De l'aéroport Luxembourg/Findel prendre le **BUS 850** direction Bertrange, Belle Etoile

Sortir à DOMMELDANGE, **DAUSCHBUER** (5 arrêts)

*Chemin piéton 2 min (100m)*

**Luxembourg, Parc Hôtel Alvisse**

### En taxi :



#### Luxembourg Airport

Luxembourg Airport (LUX), 4 Rue de Trèves, 2632 Findel, Luxembourg

7min

9 km



#### Parc Hotel Alvisse, Luxembourg

Parc Hotel Alvisse, Luxembourg

35-45€(<https://www.webtaxi.lu>)

## SE RENDRE EN VOITURE AU COLLOQUE

**Parc Hôtel Alvisse**  
120 Route d'Echternach  
L-1453 Luxembourg-Dommeldange

**Long : 49.6399337**

**Lat : 6.1517228**

**Grand parking gratuit sur place**

### USEFUL INFORMATION

#### COMMENT NOUS TROUVER / WHERE TO FIND US:

120, route d'Echternach,  
L-1453 Luxembourg  
☎ +352 43 56 43 - info@parc-hotel.lu

#### LIGNES BUS DEVANT L'HÔTEL:

#### BUS LINES LEAVING IN FRONT OF THE HOTEL:

Line : 221  
Bus Stop : Um Dauschbuer

#### NOTRE SITE WEB / OUR WEBSITE:

www.parc-hotel.lu

### ACCES / ACCESS

#### PAR LA ROUTE / BY ROAD:

Nancy	118 km
Paris	366 km
Strasbourg	220 km
Liège	168 km
Saarbrücken	101 km
Köln	194 km
Frankfurt	233 km

#### EN TRAIN / BY TRAIN: Gare de Luxembourg à 6 km

#### PAR AVION / BY PLANE: Aéroport du Luxembourg à 10 km.





## SE RENDRE DU COLLOQUE À LUXEMBOURG VILLE

### *En transports en commun :*

De DOMMELDANGE, DAUSCHBUER prendre le **BUS 221** direction Kirchberg B.E.I

Sortir à Centre, BADANSTALT (5 arrêts)

### *En taxi :*



**Parc Hotel Alvisse, Luxembourg**  
Parc Hotel Alvisse, Luxembourg

5min  
4.1 km



**Centre, Badanstalt**  
Centre, Badanstalt, Luxembourg

20-30€ (<https://www.webtaxi.lu>)

#